

L'an deux mil quatorze et le cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. ARNAUD Loïc, FOURNIER Bernard, BELLON Gilbert, CASTAGNO Pierre, VELLA Rémy  
Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette et NOISIER Françoise.

Absents : M. CANDY Roger (pouvoir donné à VELLA Rémy) et Mme BENACCHIO Patricia (pouvoir donné à BELLET Jean-Paul).

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Bernard.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Zonage d'assainissement, règlement du service public d'assainissement collectif et projet de travaux :

Le maire informe l'assemblée que le conseil général n'a pas pu finaliser le projet de règlement d'assainissement. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour et reporté à une prochaine séance.

Extinction nocturne de l'éclairage public :

Le maire communique aux élus un courrier de la préfecture en date du 5 novembre 2014 concernant la mise en œuvre de l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

Il propose d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit comme cela se pratique déjà dans d'autres communes voisines. Un devis a été demandé à l'entreprise Avenir Radio qui est chargée de l'entretien du réseau d'éclairage public de la commune pour chiffrer la mise en place d'horloges journalières programmables dans chaque coffret. Un mode de financement sera recherché avant d'engager ces travaux. L'horaire retenu pour l'extinction générale que la commune, avec 10 voix pour et une abstention, serait appliqué entre minuit et 5 heures.

Pour participer à l'effort des collectivités en matière d'économie d'énergie et de développement durable, d'autres possibilités comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux vont être étudiées.

CUMA de Chauranne : révision du tarif de débroussaillage :

Le président de la CUMA demande une révision du tarif de la convention qui a été signée le 31 mai 2003. Depuis cette date il n'y avait eu aucune réévaluation du prix et il souhaite que le forfait annuel passe à 1 200 € H.T. Le maire recensera avec le premier adjoint la liste des chemins à entretenir.

➤ Délibération adoptée à la majorité.

Virements de crédits pour le remboursement d'une caution :

L'un des logements communaux doit se libérer en fin d'année et il est nécessaire de prévoir le remboursement de la caution versée lors de la signature du bail par un virement de crédits en section d'investissement sur le budget principal.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

F.C.T.V.A. : dépenses d'équipement 2014 du patrimoine communal :

Parmi les dépenses réalisées en investissement certaines ont été d'un coût inférieur à 500 € HT. Il est nécessaire de délibérer pour confirmer que les achats effectués concernent des biens d'investissement sur lesquels la commune pourra récupérer la part de T.V.A. qui lui revient dans 2 ans.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Logements communaux : équipement de détecteurs de fumée :

Le maire rappelle l'obligation instaurée par la loi d'équiper les logements de détecteurs de fumée dès le mois de mars 2015. Afin d'éviter le risque de rupture de stocks par rapport à cette échéance, il faut prévoir d'équiper les logements communaux. Le modèle fonctionnant à piles est retenu et sera installé par les employés communaux.

Questions diverses :

*Chemins ruraux* : La commune a reçu un courrier d'un expert mandaté par une compagnie d'assurance concernant un litige portant sur les travaux de remise en état d'un chemin d'exploitation suite aux inondations provoquées par les orages des 7 et 8 juillet 2013. Le rendez-vous était fixé le mardi 2 décembre 2014 à 16 h 30 chez M. BELLET Gérard, le requérant. Le maire accompagné du premier adjoint, d'un conseiller municipal et de l'entreprise qui a réalisé les travaux de remise en état des chemins se sont présentés à l'horaire indiqué mais il n'y avait personne. Après avoir décidé de se rendre sur le terrain ils ont rattrapé un véhicule repartant en sens inverse au niveau de la commune voisine de St Pierre d'Argençon. Il s'est avéré que le conducteur était l'expert envoyé pour ce dossier mais qu'il avait comme horaire 16 h au lieu de 16 h 30 mentionné sur son agenda. Malgré cette erreur l'expert a pu auditionner les élus et l'entreprise présents.

Le litige portant sur la remise en place de buses accédant à un champ appartenant à M. Gérard BELLET, ce dernier avait demandé à l'entreprise lors des travaux réalisés en novembre 2013 qu'elles ne soient pas reposées car elles se seraient trouvées sur un niveau plus élevé et cela risquait d'inonder son champ en cas de crue. En lieu et place un radier avait été réalisé à sa demande. Un an plus tard M. Gérard BELLET, souhaitant que la commune lui remette les buses en place, a fait appel à son assurance pour régler ce litige. Il a également remis la copie de deux lettres datant du mois d'octobre 2013 à M. Rémy VELLA afin qu'elles soient portées à la connaissance de l'assemblée réunie.

Après en avoir débattu, le conseil municipal rappelle que la commune n'engagera pas de fonds publics pour refaire un accès privé, tous les passages busés pour accéder aux terrains agricoles de la commune ayant été réalisés par les propriétaires concernés à leurs frais.

*Sécurité des passages à niveau* : Plusieurs inspections ont eu lieu sur le passage à niveau de La Beaume. A ce jour le maire demande l'avis de la SNCF sur le maintien de son arrêté municipal limitant le tonnage pour son franchissement. Si, à l'issue de l'examen demandé, il est constaté que le risque de danger a été mal évalué, le maire s'engage à rectifier son arrêté en l'adaptant au tonnage qui lui sera indiqué par les services de l'Etat et la SNCF ou à le retirer complètement s'il n'y a aucun danger avéré.

*Sécurité routière* : Des miroirs de signalisation ont été installés au Villard et à la Combe pour améliorer la sécurité et la visibilité de la circulation.

*Traversée du village* : Les travaux sont pratiquement terminés. Il faudra installer des obstacles sur les trottoirs pour éviter que les véhicules n'y stationnent.

*Réparations* : La porte du gîte doit être réparée et quelques objets doivent être rachetés pour compléter l'inventaire.

*Fusion des communautés de communes* : Des discussions sont en cours pour le rapprochement de 41 communes en partant de La Roche des Arnauds jusqu'à Eyguians avec le Rosanais et la vallée de l'Oule. Si ce projet de fusion n'est pas mis en place par les élus ce sera l'Etat qui l'imposera.

*Comité des Fêtes* : L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 8 novembre 2014. Sans tenir compte de l'investissement réalisé, le bilan est positif pour l'année écoulée. Le Noël des enfants est prévu le dimanche 21 décembre à 11 heures avec un apéritif. L'association organise également le réveillon de la Saint Sylvestre.

*Repas des anciens* : La date est fixée au samedi 10 janvier 2015. Il est proposé d'innover cette année en organisant cette rencontre annuelle dans un autre lieu. Le site du Vercors est proposé avec une visite du musée de la Résistance et d'une crèche géante. Le tarif estimé est identique à celui pratiqué par le traiteur habituel, hors frais de transport en autocar.

*Passage du Tour de France 2015* : Le lundi 20 juillet 2015 une étape du tour de France traversera la commune. La famille REBERT propose de mettre en place une "slake line" avec un vélo suspendu et des banderoles dans les lacets du col de Cabre entre deux blocs de rochers. Il est évoqué la possibilité de faire une exposition de vélos anciens. Tout le monde est invité à réfléchir aux opportunités à saisir pour mettre en avant la commune.

---

*Projet éolien* : Le 11 décembre prochain une réunion publique est organisée dans la salle polyvalente de La Beaume par l'entreprise BORALEX et ses partenaires pour présenter l'avancée de ce projet situé sur les communes de la Haute-Beaume et de Montbrand.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.**